

# Syndicat des Communes du Littoral Varois

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS  
DU 12 AOUT 2021  
COMMUNE DU LAVANDOU

L'an deux mille Vingt et un et le douze Août à dix-huit heures trente, les membres du Syndicat des Communes du Littoral Varois se sont réunis au LAVANDOU, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2021 par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-12, 3<sup>ème</sup> alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

COMMUNES PRESENTES (19) : BANDOL, BORMES-LES-MIMOSAS, CAVALAIRE-SUR-MER, COGOLIN, FREJUS, HYERES, LA CROIX-VALMER, LA GARDE, LE LAVANDOU, LE PRADET, LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER, LA LONDE-LES-MAURES, LA SEYNE-SUR-MER, RAMATUELLE, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, SAINT-RAPHAEL, SAINT-TROPEZ, SAINT-CYR-SUR-MER ET LA VALETTE DU VAR.

COMMUNES ABSENTES EXCUSEES (9) : CARQUEIRANNE, COLLOBRIERES, GASSIN, GRIMAUD, SAINT-MANDRIER, SAINTE-MAXIME, SANARY-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES ET TOULON.

## MAIRES PRESENTS :

- M. Gil BERNARDI, Maire de la commune du LAVANDOU et Président du SCLV.
- M. François DE CANSON, Maire de la commune de LA-LONDE-LES-MAURES, Vice-Président du SCLV.
- M. Philippe BARTHELEMY, Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-MER, Vice-Président du SCLV.
- M. Philippe LEONELLI, Maire de la commune de CAVALAIRE-SUR-MER, Vice-Président du SCLV.
- M. Jean PLENAT, Maire de la Commune du RAYOL-CANADEL-SUR-MER.
- M. Roland BRUNO, Maire de la commune de RAMATUELLE.
- M. François ARIZZI, Maire de la commune de BORMES-LES-MIMOSAS.
- Mme Sylvie SIRI, Maire de la commune de SAINT-TROPEZ.
- M. Thierry ALBERTINI, Maire de la commune de LA-VALETTE-DU-VAR.

## INVITES PRESENTS :

### PREFECTURE DU VAR

- M. Evence RICHARD, Monsieur le Préfet du Var.
- Mme Houda VERNHET, Directrice de Cabinet de M. le Préfet du Var.

### COLLEGE DES PERSONNES QUALIFIEES ET EXPERTS DU SCLV

- Colonel Pierre-Marie MELLET, retraité de la Gendarmerie Maritime.
- M. Franck BOUMENDIL, ancien Vice-Président du SCLV, Commune de SAINT-TROPEZ.
- M. Laurent FALAIZE, Président de Riviera Yachting Network.
- M. Alain PEGLIASCO, Directeur de la société Travaux Maritimes et Mécaniques du Lavandou.

### PARC NATIONAL DE PORT-CROS

- M. François VICTOR, Directeur Adjoint

### DDTM DU VAR

- M. David BARJON, Directeur

DIRM MEDITERRANEE

*Direction Interrégionale de la mer*

M. Stéphane PERON

BRCM DE TOULON

*Groupeement de Gendarmerie Maritime*

M. Frédéric MARC, Lieutenant-Colonel, Commandant du groupement

BRIGADE NAUTIQUE

M. Pascal BEURAIN, Commandant de la brigade nautique du Lavandou.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jacques BOMPAS, Commune du LAVANDOU.



De Gauche à droite : M. Stéphane PERON (DIRM MEDITERRANEE), Mme Sylvie SIRI (Maire de la commune de SAINT-TROPEZ), M. François DE CANSON (Maire de la commune de LA-LONDE-LES-MAURES, Vice-Président du SCLV), M. Gil BERNARDI (Maire de la commune du LAVANDOU, Président du SCLV), M. Evence RICHARD (Préfet du Var), Mme Houda VERNHET (Directrice de Cabinet de Monsieur le Préfet) et M. David BARJON (Directeur de la DDTM du Var).



Allocutions de M. Gil BERNARDI (Maire de la commune du Lavandou et Président du SCLV) et de M. Philippe LEONELLI (Maire de la Commune de CAVALAIRE-SUR-MER et Vice-Président du SCLV).



Allocutions de Mme Brigitte RINAUDO PINEAU (Commune de la CROIX-VALMER) et de M. Jean-Jacques DEPIROU (Commune de LA-LONDE-LES-MAURES).

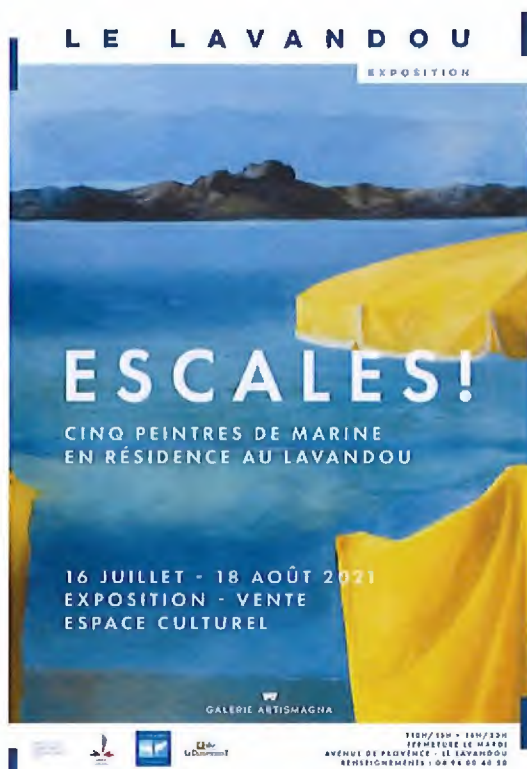
### LES MEMBRES ET INVITES DU SCLV



Photos (Source : PRESSE AGENCE)

Lien article de presse du 13 août 2021 : <http://www.presseagence.fr/lettre-economique-politique-paca/2021/08/13/le-lavandou-sclv-gil-bernardi-se-felicite-de-lefficiency-du-couple-maires-prefet/>

## 1. VISITE DE L'EXPOSITION "ESCALES" – ESPACE CULTUREL DU LAVANDOU



Exposition à l'Espace Culturel du Lavandou tout l'été du 15 juillet au 18 août. La Ville du Lavandou a accueilli en résidence cinq peintres officiels de la Marine. Les œuvres réalisées in situ seront présentées à l'Espace culturel

Fondé par Richelieu au XVII<sup>ème</sup> siècle, le corps constitué des "Peintres officiels de la Marine" présente une actualité vivace : sculpteurs, illustrateurs, photographes ou graveurs, les lauréats sont des personnalités aux tempéraments très divers, reliés par la passion commune de la mer. Ils consacrent leur talent à l'étude de la mer, de la Marine et des gens de mer. Cinq peintres sélectionnés à cette occasion permettront au public d'acquérir des œuvres de grande qualité, évoquant l'exploitation de l'écosystème marin par l'homme, et sa nécessaire préservation.

Du 3 au 9 mai 2021, la Ville du Lavandou a accueilli en résidence cinq peintres officiels de la Marine. Les œuvres réalisées in situ seront présentées à l'Espace culturel, du 15 juillet au 18 août 2021.

Porter un regard artistique sur la mer et ses rivages et inviter le public à redécouvrir les paysages qui l'entourent. Telles sont, entre autres, les ambitions de la démarche artistique conduite par la Ville du Lavandou et la Galerie Artismagna.

Pour ce faire, la Ville a accueilli en résidence cinq peintres officiels de la Marine : Bertrand de Miollis, Olivier Desvaux, Hélène Legrand et Eric Bari (+ André Boubounelle, peintre invité), afin qu'ils immortalisent les paysages, les éléments et les atmosphères du littoral lavandourain.

(Source : site internet OT-Le Lavandou – Lien : <https://www.ot-lelavandou.fr/agenda-fetes-animations-lelavandou/exposition-escales-espace-culturel-le-lavandou/>)

► Monsieur le Président est heureux de partager cet événement avec l'ensemble des membres du SCLV et ses invités. Cette exposition a été orchestrée par l'artiste Lavandouraine Isabelle BERNARDI et l'attaché culturel de la ville, Raphaël DUPOUY.

## **2. INTERVENTION DE M. GIL BERNARDI, PRESIDENT DU SCLV**

Monsieur le Préfet,

Les élus du littoral varois, par mon entremise, sont honorés de votre présence, ainsi que de celle des représentants de la Préfecture Maritime et de vos principaux chefs de service. D'autant que nous connaissons le poids de vos responsabilités dans le déroulement de la 4<sup>ème</sup> vague de la crise sanitaire, pour en partager la progression sur notre littoral en forte affluence touristique. Et donc en situation tendue.

C'est pourquoi, nous sommes particulièrement attentifs à votre analyse de la situation à la mi-août, sur notre littoral, tout en vous réitérant notre forte mobilisation pour relayer et accompagner les initiatives prises par l'Etat afin de protéger les populations tout en préservant notre potentiel économique.

Dans le tour d'horizon des questions qui vous seront présentées par mes collègues, celles attrayant au climat et à l'environnement prennent cette année une dimension particulière, au regard de l'évolution législative, du développement de sinistres dans plusieurs pays méditerranéens, probablement amplifiés par les dérèglements climatiques, mais également dans le prolongement des prises de consciences effectuées – et traduites par des aménagements novateurs – par la plupart des communes membres du SCLV.

A commencer par la protection des herbiers de posidonies, dont les fonctions de régulation du climat et de lutte contre l'érosion sont une évidence pour laquelle les stations balnéaires se sont associées à l'Arrêté de la Préfecture Maritime réglementant le mouillage des unités de plus de 24m (dont des assouplissements sont attendus pour organiser des systèmes de corps-morts dédiés) ; mais aussi par la traduction des « porter à connaissance » introduits dans les PLU de chaque commune, avec une louable anticipation sur la Loi « Climat et Résilience ».

C'est dire aussi combien nous espérons coproduire les Décrets d'application de l'Article 58 de la Loi du 20 juillet 2021, afin d'obtenir une déclinaison de façade applicable aux spécificités de notre littoral méditerranéen. Avec l'aide de la DDTM 83, nous en porterons les propositions lors du prochain congrès de l'ANEL à Pornic le 6 octobre prochain.

Mais encore, le développement d'immenses incendies en Grèce et en Turquie – sans évoquer les brasiers géants de Californie -, la multiplication des inondations en Europe continentale, et les aléas de l'érosion et des risques de submersions marines, ont donné une dimension « autre » aux préoccupations de notre Syndicat et à la « culture du risque », qui ont grandement évolués ces dernières années.

En fait, toutes ces questions sont liées, qui s'ajoutent aux préoccupations sanitaires du moment, et je crois pouvoir vous dire combien les Communes membres du SCLV y sont sensibles, pour travailler sur ces questions depuis des années, et avoir déjà œuvré au fil de nos réunions et des rencontres avec vos services et vous-même.

C'est pourquoi, malgré le contexte anxieux et les sujets environnementaux préoccupants qui s'additionnent – nous laisserons, si vous le voulez bien, les plans « Vigipirate » et les questions de tension sociale pour d'autres réunions ! – Je voudrais surtout mettre en exergue l'efficacité du travail du couple « Maires/Préfet » récemment mis en avant par le Chef de l'Etat, pour vous réitérer la détermination qui est la nôtre « d'œuvrer pour la préservation et la mise en valeur du littoral varois » figurant aux statuts du SCLV, dans une pleine concertation avec le représentant de l'Etat dans notre Département.

J'espère que le « bol d'Art et de Culture » que nous avons pris ensemble comme préambule à notre réunion, et que le moment de convivialité qui suivra celle-ci (dans le strict respect des règles sanitaires du moment, bien entendu) la rendront plus digeste qu'il n'y paraît.

Car les situations de crise exigent de chacun d'entre nous une bonne dose de réactivité, certes, mais aussi de sérénité et si possible d'optimisme. Vous savez faire montre de ces trois vertus.

Je vous en remercie.

### **3. LA VISION DE L'ETAT PAR M. LE PREFET**

Monsieur le Préfet remercie Monsieur le Président de l'accueillir ce soir à cette traditionnelle réunion du SCLV.

Deux sujets seront abordés :

Le premier, sujet à long terme : le dérèglement climatique.

Le second, sujet à court terme : la crise sanitaire.

#### **INFORMATIONS COVID-19**

*"La situation dans le Var est compliquée. Le taux de positivité est en constante augmentation et notamment dans le Golfe de Saint-Tropez et la Vallée du Gapeau (530 cas pour 100 000 habitants et un taux de positivité de 6,5%). Le Département du Var dispose d'une faible capacité en lit. Il est donc nécessaire de poursuivre l'effort en matière de vaccination avec la mise en place de nouveaux centres éphémères afin de renforcer les centres permanents et permettre au plus grand nombre de se faire vacciner au plus vite pour une rentrée plus sereine.*

*L'obligation de présenter un pass sanitaire, depuis le début de cette semaine, ouvre une nouvelle étape dans la lutte contre la Covid (restaurants, bars, centres commerciaux ...).*

*3 types de dépistage permettent en quelques minutes d'avoir un pass sanitaire : un test PCR, un test antigénique ou un autotest.*

*Le port du masque dans les 58 communes du littoral Varois et dans tous les lieux à forte densité de population reste obligatoire".*

► La Commune de SAINT-CYR-SUR-MER souhaite obtenir des tests salivaires pour la rentrée scolaire.

Monsieur le Préfet envisage de mettre en place un dispositif avec l'Education Nationale.

► M. Franck BOUMENDIL (personne qualifiée et experte au sein du SCLV) informe Monsieur le Préfet que les jeunes se passent le pass sanitaire. Le contrôle de la CNI lors de la présentation du pass sanitaire serait un moyen d'éviter la fraude.

Monsieur le Préfet du Var précise que les Gendarmes seront habilités à le faire dès ce lundi 16 août 2021.

► Monsieur le Maire de la commune de LA-LONDE-LES-MAURES se veut optimiste. Le retour de la clientèle internationale est en hausse de 32% par rapport à 2020. En revanche, la venue sur notre territoire des Allemands, des Italiens et des Britanniques est en baisse.

L'opération "ON A TOUS BESOIN DU SUD" a permis l'été dernier, la venue de 19% de touristes supplémentaires en région PACA en juillet et août, ce qui était un record en France juste après le premier confinement. (lien : <https://onatousbesoindusud.fr/>)

Le Maire de la commune de LA-LONDE-LES-MAURES remercie Monsieur le Préfet pour les actions de l'Etat menées sur le Département du Var dans la lutte contre la Covid-19. Les indicateurs épidémiologiques du mois d'août seront décisifs dans la gestion de la crise pour la rentrée de Septembre.

## LA LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

*"Le Gouvernement a engagé un plan de lutte accéléré contre le dérèglement climatique : la création de zones de mouillage, la lutte contre l'érosion marine, l'instauration du PAC et la loi Climat et Résilience ...".*

- ▶ Intervention de M. Laurent FALAIZE, Président de Riviera Yachting Network, au sujet de la nouvelle réglementation liée aux navires de plaisance professionnelle en mer.
- ▶ Présentation de M. Roland BRUNO, Maire de la commune de RAMATUELLE, suite à la mise en place d'équipements légers sur la baie de Pampelonne.
- ▶ Monsieur le Préfet rappelle les actions menées par l'Etat pour protéger les posidonies sur le littoral Varois. Ce sont des actions à mener à plusieurs et en concertation (entre les collectivités, les intérêts économiques et les services de l'Etat).

Monsieur le Président du SCLV souligne l'intérêt que suscite la protection des posidonies dans le bassin méditerranéen. Ce plan de lutte a été largement débattu lors d'une réunion sur la commune de LA-VALETTE-DU-VAR le 14 mai 2019.

- ▶ Monsieur le Préfet fait un point sur l'Arrêté Préfectoral n°247/2020 du 15 décembre 2020 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du littoral du Département du Var. La solution est de poser un coffre d'amarrage et de définir des zones de mouillages réglementées.
- ▶ Intervention de M. Stéphane PERON de la DIRM Méditerranée (Direction Interrégionale de la Mer). 22 dossiers ont été reçus dans le cadre de l'appel à projets relatif aux zones d'équipements légers. 11 ont été retenus par les services de l'Etat. Les communes intéressées peuvent participer à la réunion du 12 octobre 2021.

Ci-joint l'invitation transmise à l'ensemble des communes du littoral Varois par mail le 13 août 2021.

## **INVITATION**



**FORUM MOUILLAGE  
EN MÉDITERRANÉE**

12 octobre 2021  
MUCEM  
(Marseille)

COMMENT CONCILIER ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIE  
AU SERVICE DE LA PLAISANCE

**FORUM MOUILLAGE EN MÉDITERRANÉE**  
Mardi 12 octobre 2021 : 9h - 17h  
MUCEM (Marseille)

Nous avons le plaisir de vous convier au premier forum visant à faciliter les rencontres entre les porteurs de projets de ZMEL et les entreprises privées en apportant des solutions pratiques aux mouillages écologiques.

- Bénéficiez des retours d'expérience de quelques ZMEL en cours de montage et existantes
- Découvrez des solutions techniques au service des mouillages écologiques grâce aux « pitches » d'entreprises
- Discutez avec les partenaires du dernier appel à projet
- Rencontrez d'autres collectivités et porteurs de projets pour bénéficier de leurs expériences
- Proposez des idées pour mieux concilier écologie et économie au service de la plaisance



Direction interrégionale  
de la mer Méditerranée



- ▶ Monsieur le Maire de CAVALAIRE-SUR-MER fait un retour d'expérience positif sur l'installation des bouées intelligentes.
- ▶ Monsieur le Maire du RAYOL-CANADEL-SUR-MER intervient à son tour suite à l'installation d'une zone de mouillage sur son littoral. "C'est une grande réussite".
- ▶ la Commune de SAINT-RAPHAEL est dotée d'une zone de mouillage ancienne et souhaite candidater à l'appel à projet proposé par la DIRM Med.
- ▶ la Région va financer le développement des ZMEL.
- ▶ Les pêcheurs doivent être associés dans la création des ZMEL.

#### PERSPECTIVES D'APPLICATION DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

La loi "Climat et Résilience" est une avancée conséquente de la lutte contre le dérèglement climatique.

Son décret d'application doit entrer en vigueur avant la fin de l'année.

L'article 58 fait état du recul du trait de côte et de ses conséquences pour la population.

#### **Article 58 | Adaptation à l'évolution du trait de côte due au dérèglement climatique**

**Que dit cet article ?** Dans un délai de 3 ans, les collectivités impactées par le recul du trait de côte vont devoir cartographier les zones qui seront impactées à horizon 0 – 30 ans et celles



qui seront impactées à horizon 30 – 100 ans. Par ailleurs, des outils sont mis à leur disposition pour faciliter l'acquisition des parcelles impactées et permettre leur renaturation.

### **Et concrètement...**

#### **Aujourd'hui :**

Des biens immobiliers peuvent être achetés ou construits en bordure littorale sans qu'aucune information sur le recul du trait de côte ne soit communiquée.

#### **Demain :**

Les annonces immobilières renverront vers les informations relatives au recul du trait de côte afin que tout nouvel acquéreur puisse être conscient du phénomène.

Les nouvelles constructions seront interdites dans les zones impactées à horizon 0 – 30 ans afin de prioriser la renaturation de ces territoires.

Les nouvelles constructions dans les zones impactées à horizon 30 – 100 ans seront conditionnées à une obligation de démolition à terme.

► Monsieur le Préfet revient également sur le porter-à-connaissance. Un nouveau PAC a été signifié aux Maires par courrier de Monsieur le Préfet en date du 13 décembre 2019. Ce document précise les conditions de prise en compte de l'aléa submersion marine pour la maîtrise de l'urbanisation ou dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.



Pour rappel, une motion a été prise par l'ensemble des communes du littoral Varois face aux risques de submersion marine (délibération n°2021-02 du 9 février 2021).

► Monsieur David BARJON, Directeur de la DDTM du Var, invite les communes à travailler sur les zones concernées par les submersions et de tenir compte des particularités existantes. "Vous devez prévoir des aménagements pertinents pour freiner l'effet de houle et de submersion".

► Monsieur le Maire de la commune du RAYOL-CANADEL-SUR-MER fait un retour d'expérience suite à l'installation de géo-tubes sur ses plages (solution très restrictive et coût d'entretien élevé).

► Monsieur Alain PEGLIASCO nous fait part des moyens qui ont été mis en œuvre pour le bateau qui a pris feu et de la pollution engendrée par le gazoil. Selon M. François VICTOR, Directeur Adjoint du Parc National de Port Cros, le gazoil a été brûlé dans sa majorité. Aucune pollution avérée.

► Monsieur le Président rappelle aux membres du SCLV que le syndicat est propriétaire d'un barrage flottant et qu'il est à la disposition des communes en cas de pollution avérée.

► Pour rappel, la commune du Lavandou tient à jour un tableau des échouages des bateaux. Ce tableau est transmis à la DDTM du Var chaque année.

## **4. TOUR D'HORIZON DES QUESTIONS LITTORALES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT**

*Les questions transmises par les Communes sont reproduites textuellement.*

### **Commune de Bandol**

*Face aux événements climatiques et à l'évolution du niveau de la mer, nos communes du littoral sont appelées à procéder régulièrement à des rechargements en sable des plages pour lutter contre l'érosion et garantir les activités balnéaires.*

*La DREAL a demandé en avril 2021, aux communes concernées, de s'engager sur des études de granulométrie nécessaires aux rechargements en sable des plages, de fournir les dynamiques sédimentaires et une analyse des causes de départ du sable ainsi que la localisation des enjeux environnementaux.*

*Question : Pour répondre à ces obligations, les communes concernées peuvent-elles être accompagnées techniquement et éventuellement financièrement dans la réalisation de ces études qui peuvent s'avérer complexes mais qui seront nécessaires à une bonne gestion des profils des sites de baignade au regard de la doctrine régionale pour le rechargement des plages ?*

**Réponse de Monsieur le Préfet :** "La DREAL a édité un guide méthodologique pour venir en aide aux communes intéressées. En revanche, il n'y a pas d'accompagnement financier de la part des services de l'Etat".

### **Commune de La-Londe-Les-Maures**

*Votre courrier en date du 3 juillet 2019 nous confirmait la possibilité de réaliser un ouvrage de type épi de plage qui permettrait aux engins de chantier de dépolluer le site et qui pourrait ensuite être conservé en vue de lutter contre les phénomènes récurrents d'ensablement du secteur.*

*L'arrivée du COVID 19, fin 2019, n'a pas permis de continuer les échanges entre nos services .*

*C'est pourquoi nous souhaitons reprendre cette discussion avec vos services afin de concrétiser la réalisation de cet ouvrage qui pénalise fortement nos ports et la Ville de LA LONDE LES MAURES dans une prochaine réunion à votre convenance.*

M. Jean-Jacques DEPIROU précise que cette question est posée chaque année depuis 13 ans et qu'aucune réponse lui a été donnée par les services de l'Etat.

### **Commune de Fréjus**

Objet : embouchure de l'Argens

Historique

L'embouchure de l'Argens présente une morphologie variable, fonction à la fois des conditions marines et du débit du cours d'eau. En période d'étiage, le cordon sableux présent à l'embouchure peut se fermer complètement, ce qui peut générer un niveau aval du fleuve relativement élevé. Dans cette configuration, lorsque survient un épisode pluvieux intense, ce niveau aval élevé engendre des débordements des réseaux pluviaux qui se rejettent au niveau de l'embouchure, provoquant l'inondation des zones basses à proximité.

A titre d'exemples récents et d'actualité :

L'embouchure le 18 octobre 2020 L'embouchure le 4 juin 2021

L'embouchure le 24 juillet 2021

Aujourd'hui, depuis avril 2021, l'embouchure est refermée.

Les conséquences de la présence d'un tel bouchon sont :

- A titre primordial : des débordements des réseaux pluviaux ; à l'été 2018, une réponse favorable a été donnée à la commune de Fréjus pour procéder à un percement du bouchon limité, soumis à la

satisfaction de critères stricts ;

- A titre subsidiaire : la difficulté d'établir en janvier de l'année N un plan de balisage qui correspondra à la morphologie de l'embouchure en juin de la même année ;
- A titre plus subsidiaire : des complications pour les clubs de plongée situés sur les berges de l'Argens.

Aussi, la commune de Fréjus sollicite :

- Dans un souci d'anticipation, maître mot dans la gestion de crise, l'assouplissement des critères autorisant le percement du bouchon ;
- La mise en place d'une procédure réactive pour les modifications du plan de balisage au voisinage de l'embouchure ;
- La mobilisation des énergies – communes riveraines, GEMAPI, SMA, .. – pour ouvrir – rouvrir- le dossier global de la maîtrise du cours et de l'embouchure de l'Argens

Réponse de Monsieur le Préfet : "Nous allons reprendre les discussions".

### **Commune de Saint Raphael**

- Existe-t-il des mesures d'accompagnement spécifiques au sujet de la mise en conformité pour l'exploitation des aires de carénage, dans le Var, par rapport aux rejets de polluants vers le milieu marin ?
- Quels sont les référents nationaux, régionaux et varois, avec leurs coordonnées, pour les actions de sensibilisation à la Charte PÉLAGOS ?

Réponse de Monsieur le Préfet : "Effectivement, l'arrêté préfectoral qui a pour objet de réglementer l'exploitation des aires de carénage impose de nouvelles contraintes".

Monsieur le Président du SCLV invite la Commune de Saint-Raphaël à adhérer à la charte PELAGOS via le lien suivant <https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/sensibilisation/la-charte>

### **Commune de Cavalaire**

- DSP Plages : la ville de Cavalaire procède au renouvellement de ses concessions. Constat : situation très compliquée pour les maires car la procédure longue est difficile à comprendre pour les administrés.
- Témoignage : lutte contre la pollution marine avec le recyclage des cheveux. Port Héracléa, site pilote.

Réponse de Monsieur le Préfet : "Effectivement, le droit lié aux DSP est complexe".

► Pour rappel, le SCLV a pris une motion le 9 février 2021 (délibération n°2021-03) relative à *la sécurisation de la procédure de Délégation de Service Public et du cahier des charges*.

### **Commune de la Croix-Valmer**

"La lutte contre l'érosion des plages de sable" ?

Serait-il possible de faire un point rapide sur les différentes techniques, méthodes et expériences expérimentales actuellement en cours pour tenter d'enrayer ces problèmes dans notre département ?

C.M. à la Mairie de La Croix Valmer nous avons un sérieux problème sur la plage de Gigaro où un enrochement s'est avéré catastrophique : une partie de la plage a totalement disparu ! Pour mémoire, les alliés ont débarqué sur cette plage le 15 août 1944 et aujourd'hui le débarquement serait impossible à cet endroit.

La stratégie départementale a-t-elle progressé ?

Réponse de Monsieur le Président du S.C.L.V. : "La Délibération du 13 février 2019 propose de mutualiser les apports de sable entre les communes membres et d'assurer le rechargement ponctuel des plages touchées par l'érosion".

### **Commune de Saint-Mandrier**

*1/ la commune de Saint-Mandrier en collaboration avec les services maritimes de la DDTM, a revu le plan de balisage de son avant-port . (arrêté préfectoral 176/2021). En effet celui est chaque année en période estivale(particulièrement) et durant toute l'année, envahie de corps morts illégaux.*

*Les bateaux ainsi aux mouillages posent des problèmes :*

- de circulation maritime
- de mauvaises analyses de nos eaux de baignade.
- de stationnement à l'année de bateaux plus ou moins en état d'épaves

*Comment les services de l'état pourraient nous accompagner et nous aider afin de résoudre ce problème exponentiel qui perdure depuis de nombreuses années, sachant que nous travaillons actuellement sur le sujet avec la DDTM*

*2/ la commune fait procéder à 20 analyses des eaux de baignade pour chacune de ses 6 plages de juin à septembre, par les services de l'ARS.*

*Ces analyses dites de « gestion courante » nous aident dans le suivi de la sécurité des plages et nos prises de décisions (fermeture éventuelle suite à de mauvais résultats).*

*Cependant les résultats nous parviennent 3 à 4 jours après les dates de prélèvements.*

*Ne serait-il pas possible de demander à l'ARS de faire parvenir ces résultats plus rapidement, même si en cas de problèmes avérés, nous sommes prévenus par fil. ? De plus les affichages que nous en faisons à la population s'en trouve d'autant décalés, et en remettent en cause le sérieux pour les baigneurs.*

### **RIVIERA YACHTING**

La Seyne-sur-Mer, le 24 août 2021

Monsieur le Maire,


Notre cluster regroupe plus de 110 entreprises du secteur du refit, réparation/maintenance et services aux yachts (bateaux de plus de 24m) et travaille en faveur du développement économique régional de ce secteur et de ses retombées économiques sur nos territoires. L'attractivité de notre région pour ces grandes unités n'est plus à démontrer, mais sur un marché très compétitif et international, il faut tout faire pour le rester et offrir une qualité d'accueil à la hauteur des attentes des clients.

L'arrêté 123/2019 du Préfet Maritime et ses déclinaisons départementales encadrant strictement le mouillage des yachts en l'interdisant sur les champs de posidonies nous invitent à hâter le pas pour imaginer des lieux et des manières d'implanter des mouillages écologiques dans des zones privilégiées et à préserver. L'enjeu est de déterminer le point d'équilibre pertinent entre une préservation impérative de l'environnement et le maintien d'une activité économique importante.

Menant déjà une réflexion avec les autorités de l'Etat, certaines collectivités locales et les représentants du yachting professionnel, aujourd'hui nous nous permettons de vous solliciter dans ce large esprit de concertation. Les collectivités locales demeurent en effet le premier maillon essentiel relatif à la possibilité d'accueillir des yachts et d'amorcer une démarche participative d'élaboration d'une offre.

Dans l'immédiat, nous aurions souhaité obtenir dans un bref délai votre assentiment de principe, à la suite de quoi nous mettrons en place des actions pour avancer en faisant coïncider cette volonté avec les besoins du marché.

Dans l'attente de vous lire puis d'échanger, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments dévoués et de ma considération.



Laurent FALAIZE,  
Président  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite Maritime

Monsieur le Préfet remercie Monsieur le Président et l'ensemble des membres présents pour cette réunion et sur les sujets variés concernant le littoral Varois.

"Nous allons reprendre contact avec l'ensemble des communes qui ont posé des questions".

## **5. LES DELIBERATIONS**

### MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS

Monsieur le Président informe les membres titulaires du Syndicat des Communes du Littoral Varois qu'il convient de procéder à une modification des statuts suite aux observations formulées par Monsieur le Préfet du Var par courrier en date du 29 avril 2021.

En effet, ceux-ci n'ont pas été actualisés depuis 1972 et plusieurs dispositions apparaissent contraires à l'état actuel du droit.

Par conséquent, il convient, dans le cadre d'une procédure de modification statutaire, de réécrire les articles des statuts du Syndicat des Communes du Littoral Varois en question afin de garantir la sécurité juridique des actes pris par le syndicat.

LE CONSEIL SYNDICAL  
OUI l'exposé ci-dessus  
Et après en avoir délibéré

Et à l'unanimité – 34 voix pour

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet du Var par courrier en date du 25 juin 2021 attestant que les statuts modifiés peuvent être soumis à l'assemblée délibérante ainsi qu'aux communes membres du syndicat,

DONNE son accord pour la modification statutaire des statuts du Syndicat des Communes du Littoral Varois,

ADOpte les statuts modifiés annexés à la présente délibération,

DIT que les communes membres du Syndicat des Communes du Littoral Varois devront délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INSTALLATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-10 DU 16 DECEMBRE 2020

Monsieur le Président rappelle que conformément aux statuts du Syndicat des Communes du Littoral Varois, adoptés lors de l'Assemblée Générale du 12 août 2021, 28 communes membres (soit 56 membres titulaires) sont appelées à siéger au sein du syndicat.

Par délibération n°2021-02-001 du 30 mars 2021 et suite à la démission de Monsieur Florent SALOMON, membre titulaire du Syndicat des Communes du Littoral Varois, la commune de Carqueiranne a procédé à son remplacement.

De ce fait, il convient de modifier la délibération n°2020-10 du 16 décembre 2020 suite à la nomination de Monsieur Antoine FOGU, nouveau membre titulaire du SCLV pour la commune de Carqueiranne.

Désignation des membres titulaires du Syndicats des Communes du Littoral Varois

BANDOL : M. Jacques BARDET et M. Roger COQUIN.

BORMES-LES-MIMOSAS : M. André DENIS et M. Daniel MONIER.

CARQUEIRANNE : M. Arnaud LATIL et M. Antoine FOGU.

CAVALAIRE-SUR-MER : M. Philippe LEONELLI et M. Olivier CORNA.

COGOLIN : M. Marc Etienne LANSADE et M. Gilbert UVERNET.

COLLOBRIERES : Mme Pascale DALET AUGIER et Mme Liliane DETERM.

FREJUS : M. Jean-Louis BARBIER et Mme Ariane KARBOWSKI.

GASSIN : Mme Florence BEC et M. Grégory HERMELIN.

GRIMAUD : Mme Viviane BERTHELOT et Mme Natacha SARI.

HYERES : M. Jean-Luc BRUNEL et Mme Isabelle MONFORT.

LA CROIX-VALMER : Mme Catherine HURAUT et Mme Brigitte RINAUDO PINEAU.

LA GARDE : Madame Hélène BILL et M. Christian GASQUET.

LE LAVANDOU : M. Gil BERNARDI et M. Jacques BOMPAS.

LE PRADET : M. Thomas MICHEL et M. Jean-Marc ILLICH.

LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER : M. Jean PLENAT et Mme Bettina DE PONFILLY.

LA LONDE-LES-MAURES : M. François DE CANSON et M. Jean-Jacques DEPIROU.

LA SEYNE-SUR-MER : Mme Nathalie BICAIS et M Joseph MINNITI.

LA VALETTE DU VAR : Mme Solange CHIECCHIO et Mme Roselyne MOULARD.

RAMATUELLE : M. Roland BRUNO et M. Jean-Pierre FRESIA.

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS : M. Kader MERIMECHE et M. Didier LEMAITRE.

SAINT-MANDRIER-SUR-MER : Mme Annie ESPOSITO et M. Gilles VINCENT.

SAINT-RAPHAEL : M. Nicolas MARTY et M. Michel KAIDOMAR.

SAINT-TROPEZ : M. Christopher LEROY et M. Michel PERRAULT.

SAINT-CYR-SUR-MER : M. Philippe BARTHELEMY et Mme BEAUDOIN.

SAINTE-MAXIME : M. Vincent MORISSE et Mme Isabelle CARBON.

SANARY-SUR-MER : M. Daniel ALSTERS et Mme Laurence COCHE-DEGRASSAT.

SIX-FOURS-LES-PLAGES : Mme Aurélie CHAMOUX et Mme Stéphanie CASSAR.

TOULON : M. Hubert FALCO et Mme Magali TURBATTE.

LE CONSEIL SYNDICAL

OUI l'exposé ci-dessus  
Et après en avoir délibéré

Et à l'unanimité – 34 voix pour

DECIDE d'installer les délégués listés ci-dessus élus par leur Conseil Municipal au sein du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-10 du 16 décembre 2020.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT AUX JOURNEES NATIONALES D'ETUDES DE L'ANEL  
DES 7 ET 8 OCTOBRE 2021 – COMMUNE DE PORNIC

Le Syndicat des Communes du Littoral Varois se déplacera, en délégation, aux Journées Nationales d'Etudes de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) qui se dérouleront les 7 et 8 octobre 2021 sur la commune de Pornic.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Syndicat que les frais de déplacement des membres titulaires et "de leurs remplaçants désignés par les Maires des communes membres" soient pris en charge par le Syndicat des Communes du Littoral Varois, qui remboursera l'ensemble des frais engagés.

LE CONSEIL SYNDICAL

OUI l'exposé ci-dessus  
Et après en avoir délibéré

Et à l'unanimité – 34 voix pour

DECIDE que les frais de déplacement des membres titulaires du SCLV et "de leurs remplaçants désignés par les Maires des communes membres" soient pris en charge en intégralité par le Syndicat des Communes du Littoral Varois durant les journées nationales d'études de l'ANEL des 7 et 8 octobre 2021.

*Ces délibérations vous seront transmises dans les prochaines semaines.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.



Le Président du SCLV

**M. GIL BERNARDI**